La lettre de PARLY

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDENTS

30 ANS APRES...

Une nouvelle race de Parlysiens...

C'était hier... L'art de vivre à Parly 2 semblait alors dévolu à une petite poignée de privilégiés invités par un promoteur audacieux à découvrir les joies de la ville à la campagne. La race des Parlysiens était née... Elle avait vocation à rassembler des gens venus d'ailleurs, communément reconnus sous un vocable délibérément flatteur : celui de "jeunes cadres dynamiques".

Trente ans après, ces drôles de pionniers si fiers d'être les premiers à fouler le sol de leur petite planète ont changé : presque aussi dynamiques pour la plupart, les jeunes cadres ne se sont sans doute pas tous mués en vieux tableaux. L'âge aidant, ils n'en ont pas moins pris quelques rides...

Au fil du temps, le renouvellement perpétuel de la population chesnaysienne ou rocquencourtoise a fait éclore une nouvelle race de Parlysiens, animés des mêmes intentions, des mêmes ambitions, des mêmes aspirations que leurs aînés. Mais dotés d'un autre état d'esprit.

Plus impatients, plus indépendants, nombre de ces novices éprouvent des difficultés à se fondre dans le moule de la plus grande copropriété de France. Si bien que, sans ressembler à une galerie d'ancêtres, le Conseil Principal dispose d'une moyenne d'âge plutôt respectable... En quête permanente de bonnes volontés, l'état-major de la copropriété rencontre ainsi des difficultés de recrutement... Car si la critique fait parfois recette autour des squares, la participation fait plutôt défaut auprès d'une génération montante avide de confort, de loisirs, d'évasion.

Volontiers présentée comme un modèle par une corporation pourtant avare d'éloges, l'organisation de Parly 2 est loin d'être parfaite. Il dépend de chacun pour l'améliorer encore. Ceux qui, par hasard, auraient du temps et des idées, de la patience et du dévouement, savent ce qu'il leur reste à faire...

Jean-François PEUMERY

TELEVISION PAR SATELLITE

Le coup de JARNAC du CSA

(article de Michel PRADAUD en page 13)

DOUZIEME ANNEE - NUMERO 37 - OCTOBRE 1998

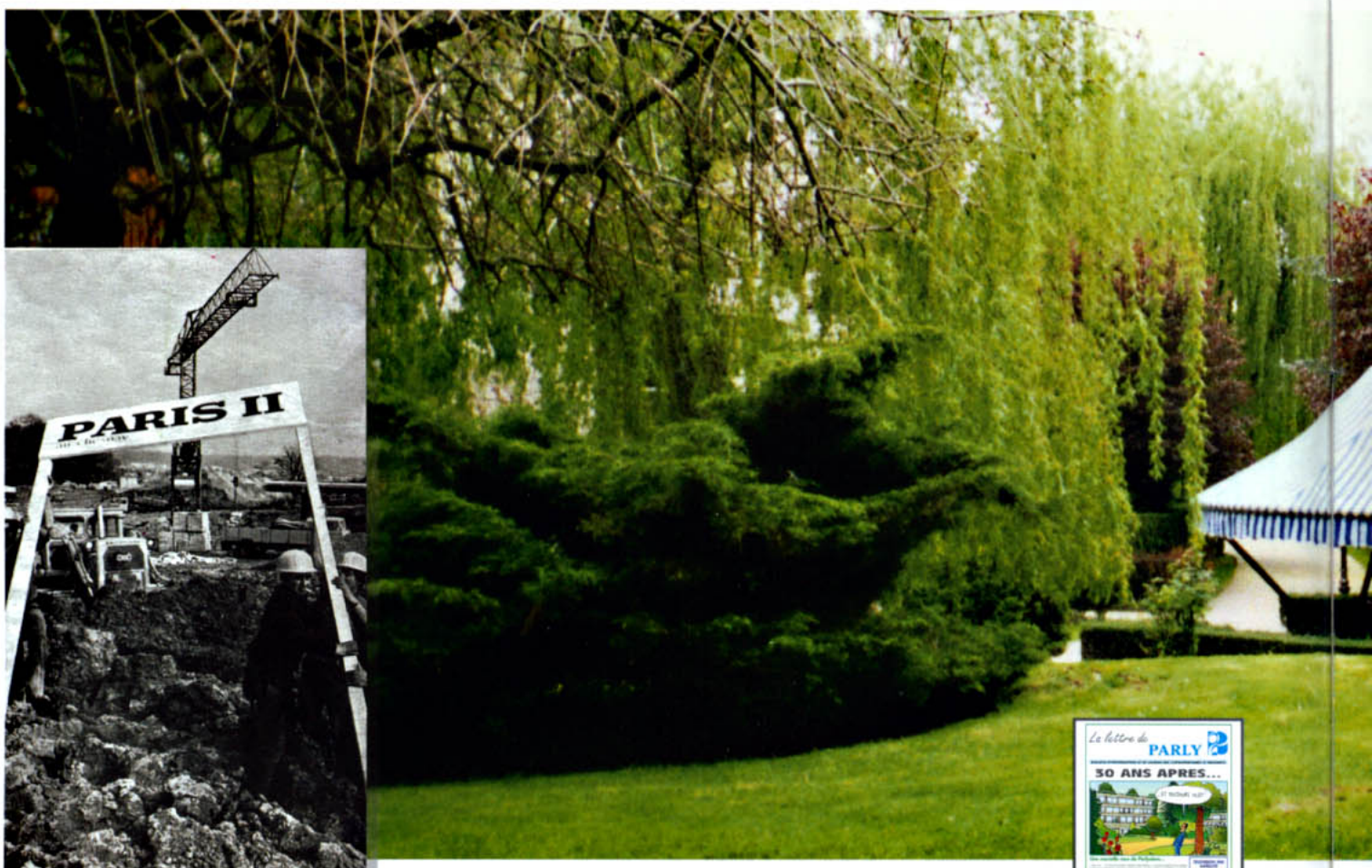

DES STRUCTURES EN CONSTANTE EVOLUTION...

Rappelons tout d'abord que, si aujourd'hui Parly 2 est une copropriété, ce fut à l'origine une société anonyme dont les actions étaient détenues par les actionnaires initiaux, "investisseurs" dont l'objectif était de rétrocéder leurs actions à des acquéreurs, leur donnant ainsi un droit de jouissance exclusive sur les lots privatifs représentés par des groupes d'actions. Ce transfert de propriété des actions s'est effectué au fur et à mesure du lancement des tranches de construction de 1966 à 1977.

Comme dans toute société anonyme, un Conseil d'Administration avait été nommé et détenait le pouvoir décisionnaire pour tout ce qui avait trait à la construction de l'ensemble immobilier mais également à sa gestion.

S'il détenait ce pouvoir, il convenait qu'il dispose de moyens, c'est pourquoi les promoteurs avaient prévu la mise en place d'un contrat avec une société de services administratifs et comptables, l'A.G.I.P. chargée d'exécuter les instructions du Conseil d'Administration relatives à la gestion de l'ensemble immobilier.

L'A.G.I.P. assura cette fonction jusqu'en 1976 époque à laquelle elle mit un terme à son contrat.

Le Conseil d'Administration décida alors d'intégrer au sein de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon, l'ensemble du personnel de gestion qui avait travaillé à l'A.G.I.P. Parly 2 se trouva ainsi à la tête de son propre organisme de gestion intitulé "Service gérance".

En 1982, les comptes de construction ayant été approuvés et l'objet social réalisé, certains actionnaires décidèrent pour des raisons de convenance personnelle d'exercer leur droit de retrait de la Société. Parly 2 "entrait alors en Copropriété", copropriété composée de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon avec ses actionnaires d'une part, et des actionnaires retrayés devenus copropriétaires d'autre part.

S'imposait alors, comme dans toute copropriété, la nomination d'un Syndic. La S.A.I.C. et son Service gérance, qui avait exercé le rôle de gestionnaire durant six années, fut amenée tout naturellement à poser sa candidature en tant que Syndic bénévole, pour l'ensemble des syndicats qui venaient de voir le jour à Parly 2.

La S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon fut nommée Syndic du Syndicat Principal et de chacun des Syndicats Secondaires au cours de l'année 1982. Ainsi les pouvoirs du Syndic se trouvaient entre les mains du Conseil d'Administration, composé d'actionnaires acquéreurs, élus par les actionnaires.

Cette situation perdurera jusqu'en 1993, époque à laquelle, pour des raisons fiscales, la S.A.I.C. fut amenée à mettre un terme à l'ensemble de ses mandats de Syndic.

Parly 2 se tourna alors vers un partenaire proche, tant sur le plan géographique que sur le plan de l'histoire, de l'ensemble immobilier -la Société des Centres Commerciaux- pour reprendre l'ensemble des mandats

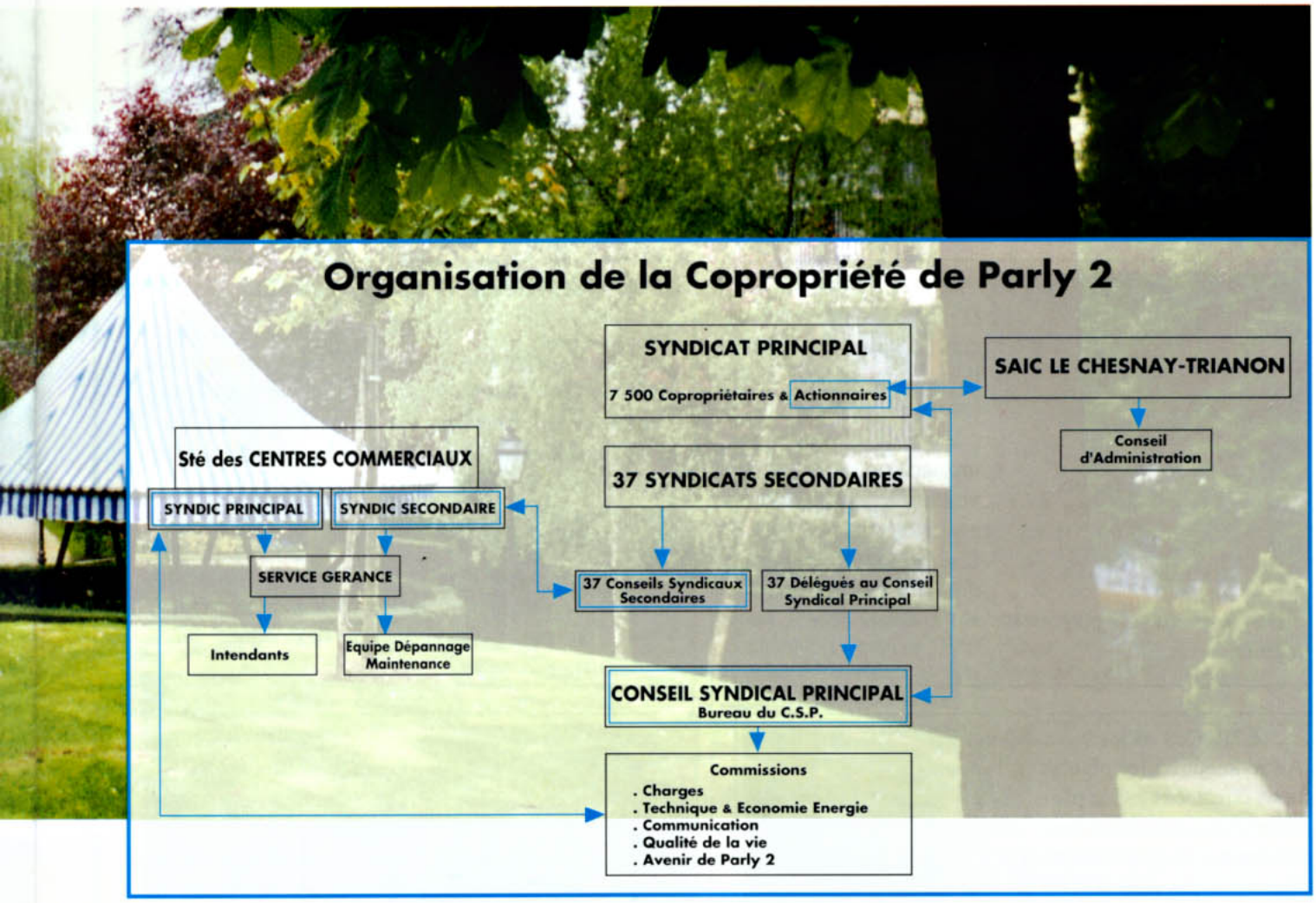

de Syndic, mais en conservant à son service le personnel en charge de l'administration et de la comptabilité de la copropriété. C'est la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Ces différentes étapes de l'évolution de l'organisme de gestion ont été accompagnées de la mise en place des organes représentatifs des actionnaires et copropriétaires. En effet, le règlement de jouissance et de copropriété, charte à laquelle avait adhéré chaque actionnaire lors de l'acquisition de ses actions, prévoyait bien la réunion d'une Assemblée Générale de l'ensemble des actionnaires chaque année et la possibilité pour chaque "Tranche" de se réunir en Assemblée Spéciale mais rien n'était prévu pour assurer la liaison entre le Conseil d'Administration et les actionnaires en dehors de ces réunions formelles.

Sous l'impulsion de quelques "pionniers" il y eut la création d'Associations qui entendaient jouer le rôle d'interlocuteur privilégié du Conseil d'Administration. Il faut souligner qu'à l'époque les difficultés rencontrées par les acquéreurs relevaient plus souvent du respect des engagements des constructeurs que des problèmes de gestion. Mais, dès lors, était clairement apparue la nécessité de définir contractuellement les modalités de mise en place et de fonctionnement d'organismes représentatifs des actionnaires. L'Assemblée Générale du 25 juin 1974 vint donc modifier les statuts dans ce sens en donnant pouvoir aux actionnaires de chaque Tranche d'élire un Conseil de Tranche étant "sous réserve de l'exercice par les actionnaires des droits individuels qui leur sont expressément reconnus par la loi sur les sociétés commerciales, l'organe de liaison permanente et d'information entre les actionnaires de la Tranche et le Conseil d'Administration de la Société pour toutes questions relatives à la conservation et à la gestion des immeubles de la Tranche". Chaque Conseil de Tranche désignait un délégué auprès du Conseil Général de Parly 2.

La création d'un Conseil Général de Parly 2, composé de délégués désignés par chaque Conseil de Tranche, fut également décidée.

Ces organismes représentatifs jouèrent désormais un rôle déterminant dans l'orientation des modalités de gestion de l'ensemble immobilier ainsi que lors de l'approbation des comptes de construction en décembre 1981.

En 1982 lors du passage en copropriété, les structures existantes s'adaptèrent sans difficulté à cette situation juridique nouvelle; les Conseils de Tranche se transformèrent en Conseil Syndicaux Secondaires, le Conseil Général en Conseil Syndical Principal.

Ainsi sur une période de plus de trente années, grâce à la participation d'un noyau actif d'actionnaires-copropriétaires se renouvelant en permanence, Parly 2 -la plus grande copropriété de France- a assuré sereinement de profondes mutations.

Pierre GIBON

Les grands projets : ceux qui ont abouti et les autres

Dès la fin de la construction du dernier immeuble de Parly 2, de grands projets d'amélioration ou d'entretien ont vu le jour au fil du temps. Certains, peut être un peu trop avant-gardistes sont restés au fond des cartons. D'autres simplement prématurés, ont été massivement refusés par les Assemblées de copropriétaires.

Telesurveillance

Il s'agissait de la télésurveillance des parties communes des immeubles et de la possibilité d'y ajouter un service de télésurveillance privative des appartements.
L'idée était intéressante mais l'offre financière peut être un peu moins à l'époque. Elle a été rejetée.

Nettoyage general de Parly 2

Une entreprise spécialisée dans le nettoyage des villes et des collectivités publiques devait révolutionner les méthodes sur Parly 2 et tout faire briller comme un sou neuf tout en permettant une économie substantielle de près de 30 %.
Hélas une mauvaise évaluation des tâches à effectuer et un "centralisme" peut être un peu trop développé a fait rejeter le projet, mais la seule étude a permis une amélioration du système actuel et une réduction des coûts.

Espaces verts

Au moment où les plantations effectuées par le promoteur avaient atteint leur maximum, un plan d'aménagement paysagé de nos espaces verts avait été étudié par une commission spéciale.
Cette volonté d'harmonie a été contrariée par le souci d'autonomie de gestion des espaces verts de chaque résidence. Cependant, on ne peut rien à la réalité des désordres causés par les peupliers et autres espèces à racines envahissantes.

Allees pietonnes

Certains voulaient radicalement refaire à neuf toutes les allées et les squares en utilisant un nouveau matériau prétextant l'inesthétique des réparations en ciment.
Ce projet très élaboré n'a pas abouti et il semble bien que les allées resteront en ciment pour de nombreuses années encore.

D'autres grands projets, peut être parce qu'ils arrivaient au bon moment ou parce qu'ils répondaient mieux à une attente des Parlysiens, ont pu progresser ou arriver à leur terme.

La signalisation routiere & pietonne

La signalisation des résidences à l'aide des grands poteaux verts bien intégrés dans le paysage parlysien rend de précieux services.
Il en est de même pour la signalisation piétonne des squares et bâtiments, qui a judicieusement conservé une harmonie avec la précédente.

La television par satellite

Elle progresse sur nos installations collectives et permet d'élargir l'éventail des programmes et d'offrir la possibilité de bénéficier des avancées technologiques de la TV et de la radio numérique.
Près de la moitié des résidences a déjà opté pour une solution visant surtout à empêcher la prolifération de paraboles individuelles.

INTERNET

Depuis presque un an maintenant un site internet "**www.parly2.com**" partagé avec le Centre Commercial de Parly 2 permet aux "amateurs" du net et de l'ordinateur d'obtenir plus d'informations sur leur ville et sur les services, spectacles et commerces du voisinage.

On y trouve de nombreux services et réponses aux questions que se posent les Parlysiens.

Les grands projets se sont aussi ceux qui deviennent de plus en plus urgents et dont la réalisation rapide devient impérative.

TELEMESURE & TELECONTROLE DES SOUS-STATIONS

Notre installation chauffage a passé ses trente ans.

Si les parties principales de l'installation sont encore en parfait état, les éléments de contrôle, régulation et mesure sont caducs, pour ne pas dire inexistants.

Les quelques circuits d'alarme insuffisants ne fonctionnent pas toujours.

La télémesure et le télecontrôle de nos trente sous-stations permettraient d'augmenter notre confort de chauffage et de production d'eau chaude et de réduire considérablement les temps d'intervention en cas de défaillance, grâce à un meilleur contrôle et un meilleur pilotage de l'installation.

COGENERATION

La cogénération, dont nous vous avons déjà parlé dans les précédentes Lettres de Parly 2 et sur laquelle vous retrouverez un article dans cette Lettre, permettra de réaliser une économie de plus de 30 % chaque année sur les dépenses d'énergie chauffage si nous obtenons toutes les autorisations nécessaires à cette réalisation.

SECURITE

La sécurité générale reste un souci permanent :

- Pour la prévention des accidents, sont concernés aussi bien le revêtement des piscines, le fonctionnement et l'entretien des ascenseurs, les plans de circulation, etc.
- Pour la sécurité des biens, sont concernés les alarmes, la surveillance par maîtres chiens, les caméras d'immeubles, etc.
- Pour la sécurité des personnes : les portiers électroniques, l'amélioration de l'éclairage et la fermeture des boxes souterrains, les fermetures des immeubles.

Que reste-t-il enfin à mettre en chantier ?
Peut être s'occuper un peu plus encore des Parlysiens, notamment ceux qui connaissent des difficultés.
Pour les loisirs, n'y a-t-il pas à lancer d'autres activités culturelles et sportives ?
Et, pour la vie de tous les jours, n'y a-t-il pas des services à créer pour les familles, les jeunes mères à la maison ?

Michel TEXIER

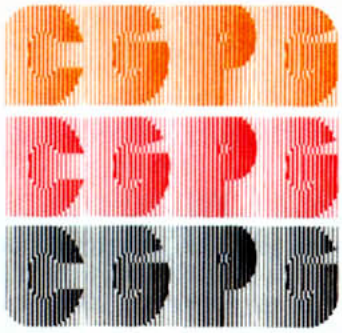

Compagnie **G**énérale des **P**eintres **G**roupés
102, avenue Jean JAURES - 94851 IVRY-SUR-SEINE

Tél. 01 49 87 45 50
Fax. 01 49 87 45 59

☆ ☆ ☆ ☆ ☆

Peinture - Ravalement - Isolation thermique des façades
SA au capital de 3 360 000 F.

ANECDOTES, ANECDOTES...

Rêve ou mégalomanie

Encouragé par le succès d'Elysée 2 au début des années 1960, Robert de BALKANY rêvait de réaliser un grand ensemble : Paris 2.
Cette appellation attira une foule d'acheteurs, à tel point que les appartements se vendirent comme des petits pains. On faisait même la queue dans l'attente de la mise en vente des résidences !
Vu l' immensité du projet (246 immeubles représentant 7500 propriétaires), les médias, le jugeant irréalisable, engagèrent une campagne de presse contre Robert de BALKANY.
En outre, un appel téléphonique mystérieux émanant de l'ambassade de Russie et adressé à la Mairie de Paris, mit en lumière le quiproquo provoqué par cette appellation Paris 2 : "Paris déplacé ou un Paris nouveau ? ".
Le Conseil de Paris exigea donc le changement d'appellation : c'est ainsi que le nom Parly 2 vit le jour.
Etant donné que les banques garantes du projet imposèrent un ralentissement de la réalisation programmée pour fin 1967 afin d'assurer son planning et son financement, plusieurs résidences se trouvèrent retardées; les acheteurs, inquiets, commencèrent à résilier leur achat, créant ainsi une crise mettant en cause le projet. Seules la ténacité de Robert de BALKANY et sa foi en son projet ont permis de surmonter les difficultés et d'achever la totalité de Parly 2 en 1972, pérennisant ainsi la survie de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon.

Le rêve n'est donc pas resté un rêve...

Lothar MENZ

Et ma Dauphine ?

En 1964, Robert de BALKANY avait acquis un terrain de deux hectares au Chesnay.
Cette parcelle était entourée de 100 hectares qui, à son avis, étaient les plus beaux de la région parisienne pour construire un grand ensemble immobilier.

Ce terrain appartenait à deux demoiselles, deux sœurs, qui vivaient dans une petite maison avec leur maman âgée de quatre vingt onze ans.
Contact pris en vue d'une acquisition, la négociation s'avère longue et difficile.
Elles signèrent enfin, contre la promesse de construire sur le terrain une église.

Elles étaient très troublées par cette opération et ne comprenaient pas grand chose aux questions d'argent. Elles louaient leur terrain précédemment sept millions d'anciens francs par an et vivaient en grande partie de ce revenu.

L'affaire faite, elles se retrouvèrent avec en main un chèque de trois milliards de centimes que Robert de BALKANY leur avait signé.

L'une des sœurs dit à l'autre "Maintenant que nous n'avons plus de revenu sur nos terres, crois-tu que je pourrai conserver ma Dauphine ?"

Extrait du livre
"Les nouveaux Patrons"
de Jean BASSAN
Editions Fayard (1969)

Parlysien ou Rocquencourtois ?

C'était en 1968. Deux nouveaux Parlysiens venaient de s'installer dans leur appartement livré.

"Bonjour Jacqueline, ça va à Rocquencourt !"

"Bonjour Jacques, ça va au Chesnay !"

En effet, ils avaient appris que l'immeuble était construit, à cheval, sur les limites territoriales des deux communes. Leur salle de séjour se trouvait dans la même position, moitié sur Rocquencourt, moitié sur Le Chesnay. Ils s'amusaient avec ce petit jeu et ils riaient beaucoup.
Un beau midi, l'année suivante, ils trouvent dans leur boîte aux lettres, un courrier des impôts, c'était ceux de Rocquencourt.
Bonne nouvelle, car l'incertitude était levée et le montant de la note à payer relativement modeste.
Quelques jours après, deuxième courrier des impôts, c'était ceux du Chesnay !
On ne riait plus du tout...
Découverte , trois immeubles étaient concernés par la même situation. Branle bas de combat général : réunions, discussions, marche à suivre, etc... dans les deux résidences concernées. Finalement, les choses s'arrangèrent par la suite, des échanges de terrains s'étant effectués, les trois immeubles en question furent positionnés géographiquement sur Rocquencourt. Un dégrèvement collectif de la Direction Départementale des Impôts ramena le calme dans les deux résidences Passy et Gabriel, puisqu'il s'agissait d'elles...
Et c'est comme cela que cessa le petit jeu de Jacqueline et Jacques qui les amusait si bien, dans la joie de devenir Parlysiens, pardon : Rocquencourtois !

Jacques LECLERC

Du cinéma à Parly 2

Les résidences Foch et Palais-Royal ont été livrées fin 1968. La piscine et le club ont été achevés en 1969. Tout était parfait, à ceci près qu'il manquait transats, chaises, tables, parasols...
Le hasard a voulu que le cinéma s'intéresse au cadre de Parly 2. Ainsi, Paul LAFFARGUE, résident de Foch, et au titre de Directeur de la Production qui tournait à l'époque un film avec Alain DELON et Marianne FAITHFULL, "La Motocyclette", cherchait une piscine pour une séquence. C'est dans ce film que l'on voit Alain DELON monter dans un appartement et se présenter sur la terrasse donnant sur le parking 1, square PUCCINI et sur la piscine. Cette séquence devant être tournée sous la pluie, tous les parkings du square PUCCINI durent être copieusement arrosés. C'est donc à titre d'indemnité que Paul LAFFARGUE offrit à la piscine Foch une partie du matériel désiré. Quelques mois plus tard, c'est un nouveau tournage avec Monica VITTI et Robert HOSSEIN, "La femme en rouge" (dont Paul LAFFARGUE était Producteur exécutif) qui permit de compléter l'équipement du club piscine. Ce film fut tourné dans l'ancien appartement de Robert de BALKANY situé résidence Foch, 1 square PUCCINI. Cette réalisation a pu se faire avec le soutien de Jean HARTMANN, Président de la piscine et Pierre GIBON, Responsable de la Gérance.

Lothar MENZ et Paul LAFFARGUE

PORTRAITS CROISES DE DEUX PRESIDENTES

La Muette qui parle...

Il est comme cela de curieux paradoxes... Une Muette qui parle, par exemple. Tant il est vrai qu'à la tête de la plus ancienne et la plus discrète des résidences de Parly 2, les copropriétaires n'ont rien trouvé de mieux que de placer une charmante dame n'ayant pas sa langue dans sa poche. Il suffit de se promener dans les allées du square Raynouard ou du square des Marronniers pour entendre parler du personnage. Là bas, tout le monde connaît Jacqueline DETOURBET, la sympathique, la dynamique, l'énergique Présidente de la Muette... qui cause, qui cause, mais qui agit.

Au sein du Conseil Syndical Principal, où elle défend avec force arguments et démonstrations les intérêts de sa chère résidence, l'on n'entend pas qu'elle car l'assemblée présidée par Michel PRADAUD recèle nombre d'hommes et de femmes

plutôt bavards. Mais presque. Peu encline à s'en laisser conter, Jacqueline DETOURBET est une institution. Attentive, elle intervient sur tout : pour demander une explication, apporter un commentaire, exprimer une récrimination... Toujours aimable, parfois incisive, elle use d'un langage direct qui amuse les uns et agace les autres. Peu lui importe...

Elue voici dix ans, les intérêts de ses mandants, Mme la Présidente a conscience de l'importance de sa mission au service de son entourage et ne rate aucune occasion de rappeler qu'elle habite la Muette, à Rocquencourt... une cité qui ne saurait être assimilée à une autre. Sinon, gare...

Toujours est-il que, sous le gouvernement de cette femme à l'élégance raffinée, la plus ancienne des résidences de Parly 2 retrouve un lustre qu'elle avait perdu peu ou prou à la faveur d'une gestion par trop économe. Désormais, les façades ont retrouvé de leur blancheur et les jardins de leur verdeur...

Soucieuse des deniers de ses résidents, Mme la Présidente n'en a pas moins le courage de leur réclamer les efforts financiers susceptibles de redorer le blason de leur patrimoine. Trop longtemps discrète peut-être, La Muette est aujourd'hui une résidence dont on parle. Avec une Présidente qui parle...

Jean-François PEUMERY

L'Orangerie qui fleurit...

Marie-Paule LECLUSE, est maman d'un garçon de dix ans, Benoît, pour qui elle a abandonné une carrière professionnelle. Mais pourquoi s'investir dans la copropriété ?

Par intérêt pour la gestion, compte-tenu justement de son expérience de cadre en entreprise et du sentiment qu'il y a beaucoup à faire à Orangerie. Sa formation juridique, son expérience de gestionnaire, ses origines terriennes lui ont probablement donné quelques atouts, dont le pragmatisme pour la mettre au service de cette résidence.

Aussi, lorsqu'en 1994, la Présidente de l'époque a sollicité son mari pour rentrer au Conseil de la résidence, et que celui-ci a dû refuser compte-tenu de sa charge de travail, elle a tout naturellement décidé d'accepter à sa place.

Ses priorités ?

La sauvegarde et l'entretien du patrimoine ce qui commence par l'urgence : la réfection des canalisa-

tions d'eau potable et la reprise d'un programme d'abattage des peupliers. Mais cela n'est qu'un premier pas, il faudra continuer, le travail ne manque donc pas...

Les différents travaux et les petites innovations apportés dans la résidence sont reçus favorablement par une majorité des résidents. Pour continuer, il faut l'aide et la vigilance de chacun... Il faut surtout que les résidents acceptent les conséquences du vote majoritaire en ne voyant que l'intérêt général.

Il serait si agréable d'avoir une résidence coquette : quelques fleurs saisonnières dans les jardinières et puis des fenêtres joliment habillées.

Une des satisfactions de Marie-Paule LECLUSE est de constater à ce jour que les échanges avec les résidents sont plus conviviaux et constructifs.

La Présidente d'Orangerie a de son rôle une image modeste mais très concrète.

Elle aime travailler en équipe en animant et déléguant à des commissions responsables, en particulier ce qui touche les travaux, aux espaces verts et à la communication.

Elle affirme que le rôle de Présidente demande beaucoup de présence sur le terrain, de temps, et la nécessité d'être très attentive à chaque détail.

Elle souhaite contribuer à renforcer la convivialité de la résidence Orangerie en organisant chaque année des rencontres amicales au Club Piscine. Et pourquoi pas fêter Halloween ou le carnaval ?

Michel PRADAUD

COGENERATION : DE SACREES ECONOMIES EN PERSPECTIVE...

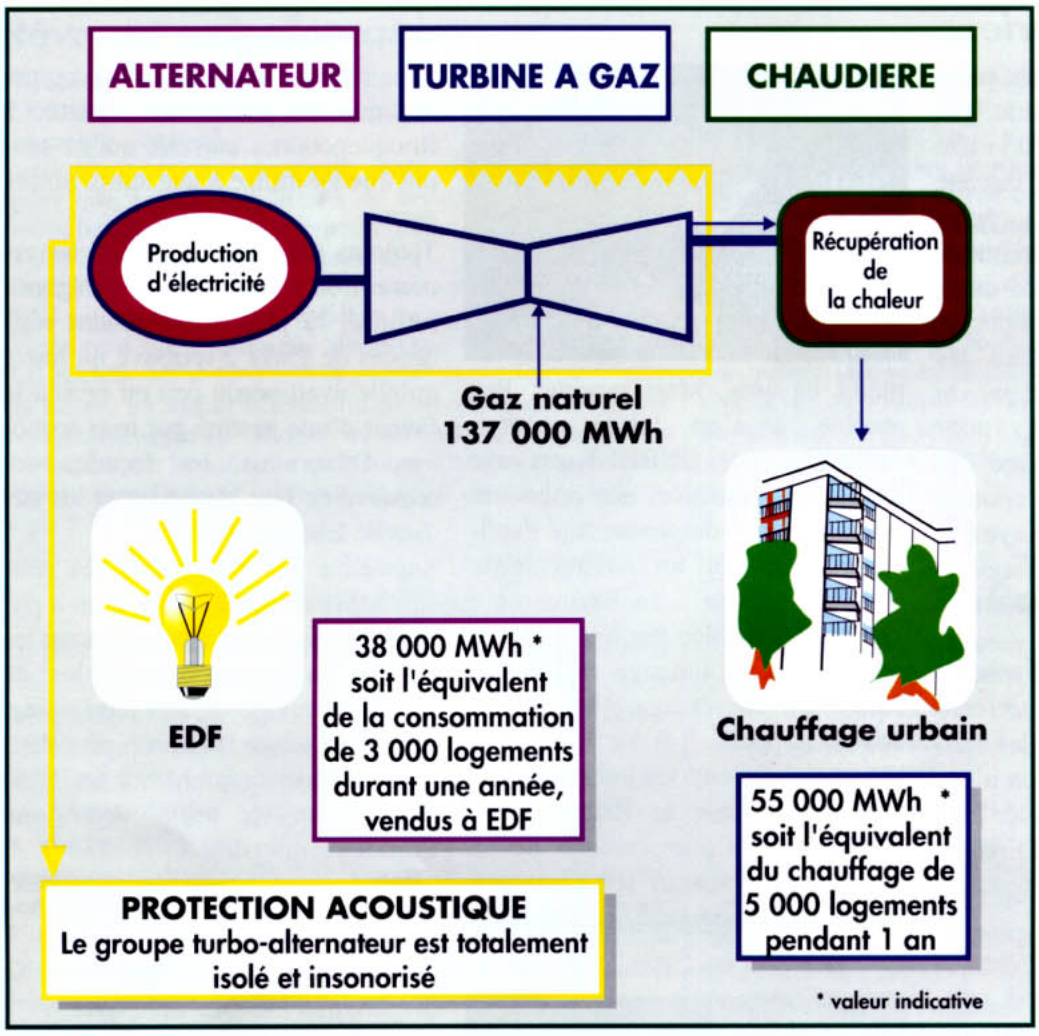

Au début des années 70, le fioul était peu cher et donc largement utilisé dans l'industrie et en particulier pour la production d'électricité. En 1973, la "guerre du pétrole" a provoqué le quadruplement du prix du pétrole brut en quelques mois. La France était trop dépendante du pétrole. L'Etat décida plusieurs grands programmes de construction de centrales nucléaires. Depuis, le prix du fioul a de nouveau baissé, il est aujourd'hui, moins cher qu'avant la guerre du pétrole. D'importantes réserves de gaz ont été découvertes.

Il y a quelques années, le Ministère de l'Industrie a examiné l'évolution de la production d'électricité sur le moyen terme. Il a conclu que les centrales nucléaires restaient les moins chères pour la production "de base" (environ 7000 h/an), en revanche pour la seule production d'hiver (environ 3000 h) il est préférable de construire des centrales brûlant du gaz. De plus, la mode est de délaisser les grosses unités de production pour préférer des petites unités réparties sur le territoire. Aussi, l'Etat a décidé de promouvoir la "cogénération" : turbine (ou moteur) à gaz suivi d'une récupération de la chaleur des gaz d'échappement pour le chauffage des locaux ou pour l'industrie. Ces installations de petite taille sont peu onéreuses et ont un excellent rendement. Un accord passé entre l'Etat et EDF concerne les conditions d'achat de l'électricité.

Etude de la cogénération à Parly 2

Nous avons consulté trois sociétés spécialisées. Le Conseil Syndical et le Syndic, qui en avaient reçu mandat, ont choisi la société Elyo-Cofreth (exploitant actuel de la chaufferie). L'installation projetée fonctionnera du 1er novembre au 31 mars. Elle devrait générer une économie annuelle sur la facture de chauffage et d'eau chaude de l'ordre de 6 millions de Frs T.T.C. (sur une facture totale de l'ordre de 23 millions).

Les étapes à venir

Elyo-Cofreth va maintenant établir les dossiers de demande d'autorisation de construction et de fonctionnement, signer les contrats (achat de gaz et vente d'électricité) et faire les études détaillées.

Le bilan prévisionnel définitif sera établi, il sera présenté devant l'Assemblée Générale de juin 1999.

Si l'Assemblée donne son accord, la copropriété pourra signer le contrat de cogénération avec Elyo-Cofreth.

Elyo-Cofreth pourra alors, à partir de l'automne 1999, faire construire l'installation qui devrait démarrer en novembre 2000.

Elyo-Cofreth assurera toutes les dépenses de construction et d'exploitation, et revendra à EDF l'électricité et à la copropriété la chaleur produite à un prix très inférieur au prix actuel.

Quels sont les risques et aléas ?

L'administration devrait nous accorder sans difficulté le "certificat de conformité". L'enquête d'utilité publique pourrait poser quelques problèmes, mais l'Etat encourage ces installations.

Le prix de vente de l'électricité est indexé sur le prix du gaz (sous certaines conditions). L'économie de la copropriété ne s'annulerait que pour une augmentation du prix du gaz de l'ordre de 600 % !

A la fin du contrat de douze ans, les frais de construction étant intégralement remboursés, le prix d'achat d'EDF ne sera plus garanti : les simulations montrent que l'économie de la copropriété devrait rester substantielle, voire supérieure à l'économie annoncée ci-dessus.

En conclusion, la cogénération semble une bonne opération, présentant peu de risques.

Roland MARCILLE

A Parly 2, ELYO conduit, exploite et entretient la production et la distribution de chaleur pour l'ensemble des 6 000 logements de la copropriété.

Produire plus d'énergie en utilisant moins d'énergie

Produire plus d'énergie en utilisant moins d'énergie : tel est l'objectif de la cogénération, dont ELYO est l'un des leader.

La cogénération -c'est-à-dire la production combinée d'électricité et d'énergie thermique, sous forme de chaleur et/ou de froid- présente de nombreux avantages immédiats : un rendement énergétique deux fois supérieur (75 à 85%) à une installation conventionnelle, une grande souplesse d'installation ainsi qu'une meilleure protection de l'environnement par la réduction des rejets dans l'atmosphère.

Aujourd'hui, ELYO conçoit, réalise et exploite des unités de cogénération sur trois grands domaines d'application :

- la cogénération industrielle : optimisation des coûts de la vapeur ;
- la cogénération climatique : valorisation des systèmes de production des réseaux de chaud/froid ;
- la cogénération tertiaire et résidentielle : optimisation de la production d'énergie destinée aux hôpitaux, à des immeubles de bureaux ou à des ensembles de logements.

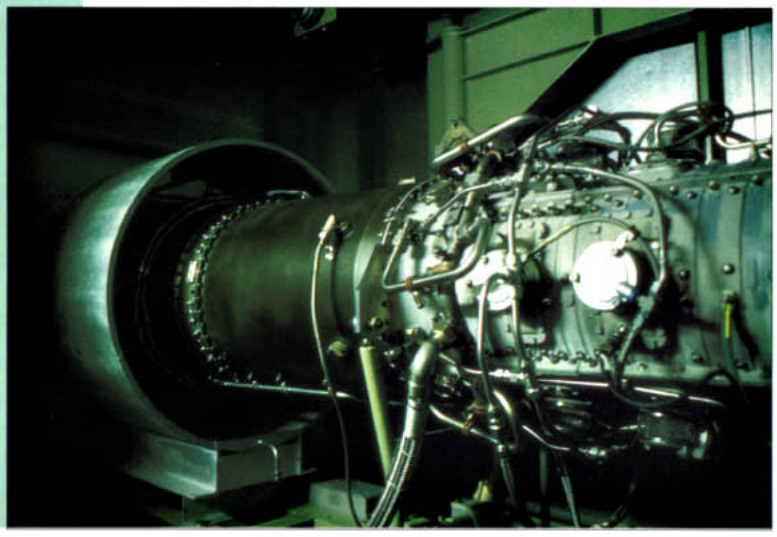

L'activité Chaud et Froid Urbains quant à elle, consiste à produire, dans des centrales thermiques, des fluides chauds et/ou froids (vapeur, eau surchauffée ou eau glacée) pour alimenter par voie souterraine des immeubles d'habitation, des bureaux, des bâtiments ou des équipements collectifs. Ces centrales, gérées et exploitées par le Groupe ELYO, font appel à plusieurs sources d'énergie : pour une grande part la chaleur produite par les centres de valorisation énergétique de déchets ménagers, fioul lourd, charbon, électricité et gaz. Elles s'appuient aussi de plus en plus sur des installations de cogénération.

Un savoir-faire ancien, des techniques et des services nouveaux

Ancrée dans les origines d'ELYO (1914), l'activité "Electricité" repose sur trois axes essentiels :

- L'exploitation de réseaux de distribution d'électricité (et aussi parfois de gaz) qui recouvre les investissements, la gestion des installations existantes, la gestion de la clientèle ainsi que différents services à la clientèle.
- Une production de proximité intégrée à la distribution. Aujourd'hui 33% de l'électricité distribuée par le Groupe provient de sa propre production, un pourcentage qui s'élève jusqu'à 85% à Macao et 100% à Tahiti.
- L'utilisation, voire le développement, de technologies non agressives envers l'environnement : cogénération, valorisation énergétique des déchets, énergie éolienne... Parce que la protection de l'environnement est une valeur essentielle du métier d'ELYO et parce que ces technologies répondent dans leur dimension, au souci du Groupe d'être une société de services de proximité.

Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme

La valorisation des déchets constitue un des liens les plus visibles entre énergie et écologie. Elle repose sur la récupération de l'énergie contenue dans les déchets, le plus souvent au profit d'unités de cogénération associées ou de réseaux de chaleur urbains. C'est la société Novergie qui porte cette activité au sein d'ELYO.

Filiale d'ELYO et de SITA (pôle propreté de Suez Lyonnaise des Eaux), sa vocation est de concevoir, de construire puis d'exploiter les centres de traitement et de valorisation.

Les centres d'incinération de Novergie bénéficient de technologies sûres et répondent parfaitement aux normes en vigueur concernant notamment les rejets dans l'atmosphère.

Nouveau bâtiment de la société Créteil Incinération Energie

Allier le confort et l'efficacité

ELYO propose également toute une gamme de services pour la gestion de sites tertiaires et industriels mais aussi pour les immeubles d'habitations.

Répondant aux besoins des entreprises qui souhaitent se recentrer sur leur cœur de métier et cherchent des interlocuteurs fiables pour prendre en charge tout ce qui touche à l'exploitation de leurs bâtiments, ELYO a développé une offre spécifique de "multiservice" ou Facilities Management. Plusieurs contrats ont été signés dans ce domaine avec des groupes internationaux (IBM, TURBOMECA, Sextant Avionique...)

Qu'il s'agisse de la gestion des fluides d'une unité de micro-électronique, du Facilities Management d'un immeuble de grande hauteur accueillant des bureaux ou du réseau d'éclairage public d'une ville de province, ELYO s'engage à une garantie de résultats, associant des prix sans surprise à des indicateurs de mesures techniques.

CSA : LE COUP DE JARNAC

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a déposé pendant les vacances une plainte auprès du procureur de la République de Versailles considérant que certaines installations de réception audiovisuelle par satellite à Parly 2 étaient illégales.

Cette procédure est quasi unique en son genre et démontre la volonté de cette administration de défendre le monopole du câble en bâillonnant la liberté de réception audiovisuelle, droit fondamental à l'accès à l'information garanti par la Déclaration des droits de l'Homme ainsi qu'en a décidé le Conseil Constitutionnel.

Le CSA a porté gravement atteinte à l'honneur de la Copropriété en affirmant publiquement que la loi n'avait pas été respectée et que Parly 2 avait, de plus, réalisé de fausses déclarations.

Notre Syndic a immédiatement réagi en mettant en demeure le CSA de lui communiquer les pièces qui fondent son argumentation.

MENU et CARTE

Les Parlysiens souhaitent bénéficier librement des techniques modernes de communication audiovisuelle tant par la réfection des installations hertziennes que par l'ajout de paraboles. Le menu proposé par le câble touche à peine un quart de la population et il est évident que la carte proposée par la diffusion satellite concerne les trois quarts aujourd'hui uniquement raccordés aux émissions hertziennes.

Onze résidences sont déjà équipées et chaque année quatre à cinq nouvelles votent cette opportunité. Quel ne fut pas notre étonnement de voir surgir chez le Syndic les sociétés de Droits d'Auteurs tentant de nous imposer une dîme comparable à celle perçue auprès des entreprises commerciales de diffusion que peuvent être des salles de concerts, lieux publics, hôtels...

Comment accepter le principe d'un péage collectif à l'égard d'ensembles immobiliers dont le souci est d'offrir une infrastructure de réception audiovisuelle digne de notre époque au moindre coût et dans les respect de l'environnement ? Tout en évitant la prolifération d'antennes individuelles disgracieuses, coûteuses... Y aurait-il une taxe sur le bon goût ?

A cet égard, rappelons que la SACEM et l'ANGOA sont des sociétés privées défendant des intérêts privés même s'il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause les droits des auteurs compositeurs que nous respectons.

Derrière ces attaques qui se poursuivent devant les Tribunaux, *le coup de* JARNAC du CSA est la goutte d'eau qui fait déborder le vase...

Que dit la loi ?

Elle distingue deux situations : l'antenne collective TV dessert moins de cent logements ou plus de cent logements. Il ne nous appartient pas actuellement de discuter sur cette nuance assez surprenante.

- Si l'installation dessert moins de cent logements : la loi demande de faire une *déclaration* au CSA et auprès du Procureur de la République. Le Syndic de Parly 2 a régulièrement effectué ces déclarations.
- Si l'installation dessert plus de cent logements : la loi impose de faire une demande d'*autorisation* au CSA et à la commune - ce qui a été fait pour une de nos résidences. Celle-ci a opté pour le régime d'autorisation, le Syndic a donc demandé et obtenu l'autorisation du Maire du Chesnay et du CSA.

AOÛT 1998

N 107

CSA

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

La lett

Les bilans 1997 de TF1, M6

Câble

Réseaux de Parly 2 : le CSA saisit le procureur de la République

L'établissement, sans autorisation de la commune ni du Conseil, de réseaux câblés assurant la desserte des immeubles de la résidence Parly 2 (Yvelines) a conduit le CSA a saisir le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Versailles. Une telle infraction, prévue et réprimée par l'article 78-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée est passible d'une amende de 6000 F à 500 000 F.

Parly 2 estime avoir respecté scrupuleusement la loi mais le CSA considère que la Copropriété de Parly 2 devrait être qualifiée de câblo-opérateur commercial soumis à son bon vouloir.

Le débat n'est pas innocent car il comporte des enjeux politiques et financiers.

La réforme de la loi sur l'audiovisuel est prévue pour avant la fin de l'année. Les lobbies des câblo-opérateurs soucieux de conserver une manne considérable se battent farouchement pour empêcher l'arrivée d'une législation plus claire.

Les installations satellites desservant une seule copropriété quelqu'en soit la dimension, comme celle de Parly 2, devraient relever d'un régime uniquement déclaratif.

Parly 2 est devenu le symbole d'une défense des libertés publiques dans le domaine audiovisuel au bénéfice de l'ensemble des citoyens de ce pays.

Parly 2 est désormais soutenu par les professionnels de l'audiovisuel qui considèrent que le CSA outrepasse ses droits par son attitude visant à maintenir les intérêts des grandes sociétés commerciales câblo-opératrices.

Michel PRADAUD

INTERNET : CA MARCHE !

2487.... Record du nombre de visiteurs du site internet de Parly 2 pendant le mois de juillet, confirmé par les 2289 accès enregistrés au mois d'août, période où les internautes préfèrent bien entendu surfer sur les vagues que sur le "net".

Bref internet, ça marche ! Mais pour fidéliser ces quelques milliers de visiteurs et surtout en attirer beaucoup d'autres, il faut jouer systématiquement l'une des cartes maîtresses du système : la mise à jour immédiate de son contenu et son accessibilité par tous !

C'est pourquoi le chapitre "les **NEWS**" visible sur le sommaire "les **RESIDENCES**" est un lieu privilégié : tout d'abord pour connaître tout ce qui a évolué dans l'arborescence du site et dans son contenu (choix : **site**). Ainsi vous découvrirez les nouvelles adresses "sympas" ou bien l'annuaire des internautes Parlysiens abonnés à une messagerie électronique, c'est parfois utile...

Ensuite les **brèves** de Parly 2 vous informent des sujets d'actualités : après les vacances estivales, une rubrique " spéciale rentrée" sur fond sonore !

Vous apprécierez l'interactivité de l'outil... !

Sans oublier naturellement un accès direct et permanent à **meteo** France pour connaître le temps qu'il fera à Parly 2, c'est souvent utile dans bien des circonstances...

Enfin, les infos de la **copropriété** : depuis de nombreuses semaines déjà, les résultats du vote des résolutions de l'Assemblée Générale de la copropriété sont diffusés, ainsi que le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Principal.

Sachez qu'un rapport élaboré sous WORD est, dans les minutes qui suivent, consultable sur le NET et par tout dans le monde !

C'est magique... sauf pour le "webmaster" (nom attribué par les professionnels au gestionnaire du site), celui qui fait vivre au quotidien le contenu. Et les internautes juilletistes ont pu apprécier à travers l'épopée des "bleus" la réactivité de notre webmaster : *et un, et deux, et trois zéro !* pratiquement en direct...

Autre centre d'intérêt d'internet, **forums**, les lieux de dialogue et de discussion; les habitués en raffolent, les Parlynautes peuvent désormais accéder à celui ouvert à leur intention. Dernières nouveautés de la rentrée, les **petites annonces** et **la boîte à idées**, c'est connu, mais très pratique ! Profitez-en, c'est disponible sur :

www.parly2.com 24 h / 24 h

Louis SAUVEE

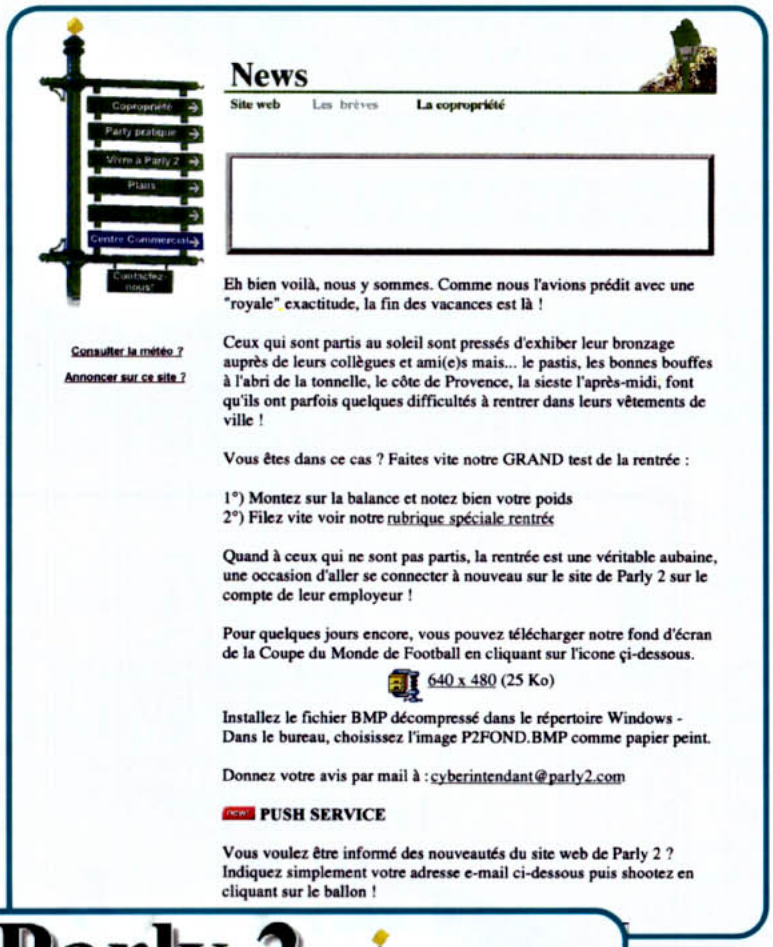

L'ASSEMBLEE VUE DE LA SALLE...

Cela fait bientôt dix ans que je participe aux Assemblées Générales de Parly 2. J'ai toujours apprécié la bonne ambiance de ces réunions. Et l'on ne peut que regretter que si peu de Parlysiens y participent, soit par leur présence, soit par leur pouvoir...

Au fil des ans j'ai constaté un consensus croissant sur les résolutions concernant l'approbation des comptes et le budget. Les intervenants, par leurs questions, montrent qu'ils lisent les documents qui leur sont envoyés. Cette année, pas une question sur ces deux sujets ! Si ce n'est pas du consensus !

Très intéressant débat sur la cogénération, avec la présentation de MM BEAUFILS Père et Fils et une inquiétude manifeste pour le coût final. Il faut bien comprendre que SEUL le cogénérateur assume la dépense et qu'en fin de contrat Parly 2 récupère une installation qui ne lui aura RIEN coûté.

La sixième résolution concernant la clôture des voies routières de la résidence Pré-Catelan, a été l'objet d'un débat très intéressant et il faudra bien que, dès cette année l'on s'occupe de la sécurité sur les voies "privées" de Parly 2 : sens et stationnement interdits, non respectés, vitesses excessives, "squat" des places visiteurs (si, si, cela existe !)...

Mais cependant, pour les première, seconde et septième résolution, (déposées par des copropriétaires), j'ai eu l'impression de visiter Parlyssic Park. Deux brontosaures, qui manifestement n'ont jamais rien compris à la copropriété en général, à celle de Parly 2 en particulier, et à la gestion tout court, nous ont fait perdre deux heures en élucubrations qui laissent une impression de gêne et de pitié pour ce gâchis intellectuel. Argutiers, dogmatiques, englués dans leurs idées fixes, ils n'écoutent pas leurs contradicteurs, sont incapables de comprendre la vie en collectivité et quoi que l'on fasse "remettront cela". Ils n'ont pas fini d'empoisonner la vie Parlysienne.

Eric MARCHAND

PLANNING DES ASSEMBLEES SPECIALES 1998

OCTOBRE					
Jeudi 22	PASSY	C. MALRAUX	&	ETOILE	C.S.P.
NOVEMBRE					
Mardi 3	RANELAGH ORANGERIE	C. CULTUREL C.S.P.	&	GABRIEL	C. MALRAUX
Jeudi 5	TROCADERO VARENNE	C. CULTUREL PISCINE M3	&	OPERA	C.S.P.
Mardi 17	ST CLOUD PRE CATELAN	PISCINE L3 C.S.P.	&	ORSAY	C. CULTUREL
Jeudi 19	ST HONORE NEUILLY	C.S.P. PISCINE L5	&	AUTEUIL	C. CULTUREL
Mardi 24	PALAIS ROYAL	PISCINE L3	&	BAGATELLE	C.S.P.
Mercredi 25	FOCH	PISCINE L3	&	ST MICHEL	C. CULTUREL
Jeudi 26	TUILERIES GARAGE	C.S.P. C.P.H.	&	SOLFERINO	C. CULTUREL

PERMANENCES DU CONSEIL SYNDICAL PRINCIPAL

Mardi : 10 h à 17 h 30
Jeudi : 10 h à 17 h 30
Samedi : 10 h à 12 h

☎ 01 39 55 31 11 - Fax : 01 39 55 04 44

Résultats de l'Assemblée du Syndicat des copropriétaires du Chesnay-Trianon : 11 juin 1998

		Pour	Contre	Abstention	Nuls	Resultat
1ère résolution	Vote séparé comptes et quitus (M. MARCHESSEAU)	291.339	1.866.795	99.082	1.294	Rejetée
2ème résolution	Ouverture d'un compte séparé pour chaque syndicat secondaire (M. MARCHESSEAU)	191.450	1.957.940	109.120	-	Ni adoptée Ni rejetée Défaut de majorité requise
3ème résolution	Approbation des comptes quitus syndic	2.154.272	45.683	57.165	1.390	Adoptée
4ème résolution	Budget prévisionnel 1999	2.184.390	20.962	53.158	-	Adoptée
5ème résolution	Cogénération	2.161.711	46.930	49.110	759	Adoptée
6ème résolution	Autorisation donnée à Pré-Catelan de clore la voie de circulation	624.931	1.110.840	522.067	672	Ni adoptée Ni rejetée Défaut de majorité requise
7ème résolution	Placements de fonds (M. MONTEICH)	359.127	1.763.677	134.969	737	Rejetée

SCOOP

Le 27 août 1998, M. MARCHESSEAU a fait délivrer une assignation contre le Syndic et contre M. PRADAUD et M. PEUMERY en vue d'obtenir l'annulation de l'Assemblée du Syndicat des Copropriétaires du 11 juin 1998.

DU COTE DU CENTRE COMMERCIAL...

Associations Communales au Centre Commercial

Pendant une semaine, le Centre Commercial a permis aux associations sportives et culturelles du Chesnay et de Rocquencourt de présenter leurs activités aux visiteurs de la galerie marchande.

"Sport et Culture dans la Région" : une sympathique manifestation à laquelle la commune de Rocquencourt s'est distinguée pour la troisième fois avec ses sections sportives, son programme culturel, ses activités pour tous. Beaucoup d'animation le mercredi et le samedi puisque les jeunes des deux communes ont participé à des démonstrations sportives et artistiques appréciées par un public attentif.

CLUB arts relations services culturels

Quoi de neuf au Club Ars ?

Tout d'abord une bonne nouvelle : depuis quelques mois le Club Ars a reçu l'agrément du Ministère de la jeunesse et des sports, en tant qu"association agréée pour la culture et l'éducation populaire", reconnaissant par là même le sérieux de son enseignement et de ses professeurs.

Afin de favoriser un peu plus les familles, nous avons institué une adhésion "famille" à 150 Frs par an, quelqu'en soit le nombre de personnes. Nous rappelons, d'ailleurs, que l'adhésion donne droit entre autres, à la bibliothèque, aux sorties théâtre à Paris, aux conférences...

Si nous parlions d'abord des jeunes. Si vous êtes venus au Club Ars pendant les inscriptions, vous avez pu admirer le travail exceptionnel des élèves de François BONNELLE en bandes dessinées : chacun a imaginé son scénario, l'a découpé en séquences, et l'a illustré. A la fin de l'année chacun est reparti avec un exemplaire de l'album de l'équipe nommée : "Plume". Nous espérons que les jeunes (à partir de treize ans) sortiront un numéro 2 aussi réussi. Mais les jeunes qui aiment dessiner ne veulent pas tous faire des B.D. C'est pourquoi Sylvie de la TRIBONNIERE crée un cours de peinture pour les plus de douze ans qui abordera toutes les techniques : crayon, fusain, craie, pastel, acrylique, aquarelle et même huile.

C'est encore Sylvie qui propose un cours nouveau : Contes et dessin peinture : il ne s'agit pas de l'heure du conte qui existe déjà au Chesnay. Au début du cours, Sylvie dira un conte, puis les enfants (de cinq à huit ans), illustreront cette histoire.

Elle continuera à faire des animations jeunes (de sept à onze ans) certains après-midi des vacances scolaires dès la Toussaint, avec des thèmes toujours différents illustrés par de la peinture, du modelage, de la pâte à sel, des collages, que sais-je ! (il n'est pas nécessaire d'être adhérent au Club et vous pouvez inscrire vos enfants pour les prochaines vacances).

Cette année nos professeurs d'Anglais -british of course- innovent : en plus des cours traditionnels (mais très animés et sympathiques), elles proposent à ceux qui ont besoin de cette langue pour leur travail de se former en soirée ou le samedi. Pour ceux qui désirent progresser tout en jouant, en étant actif , "just come and try, you'll see !". Et puis vous pensez à vos enfants qui vont passer le bac cette année ou l'an prochain et dont l'anglais is not le meilleur, envoyez les, et vous verrez.

"Attention, nous direz-vous, l'Amérique du sud, y avez-vous pensé : il n'y a pas que l'anglais qu'il faut maîtriser mais aussi l'Espagnol ?". Si, si, Senior bien sûr : c'est pour cela que nous créons des cours et notre professeur est espagnole; elle nous assure qu'à la fin de l'année vous ne demanderez plus au restaurant du "burro" (un âne), mais de la "mantequilla" (du beurre), cela peut aider quand on a une petite faim.

Le Club développe son informatique : un 5ème ordinateur va permettre d'accueillir davantage d'élèves; il y aura des cours tous les jours le soir comme dans la journée. Pour les débutants et les confirmés et même pour Internet.

Et pour la bonne bouche voici une autre innovation : un Club d'Oenologie. Les cours d'œnologie de l'an dernier ont tellement plu que beaucoup d'élèves ont souhaité continuer à se retrouver sous une autre forme. Nous leur proposons donc de se retrouver une fois par mois environ avec un viticulteur, autour d'un buffet ou d'un dîner. Un viticulteur venant à chaque fois d'une région différente de France, présentera son terroir, son vignoble, la vinification, etc... et fera déguster ses vins. Le Savour Club et le Guide Hachette du Vin feront également une présentation. On peut s'inscrire pour l'année ou au coup par coup.

Mais bien sûr Thomas GUELLER continuera à donner ses cours d'œnologie à ceux que les vins intéressent.

N'oublions pas que le Centre Culturel a une très belle salle d'exposition où les artistes se succèdent au rythme d'un ou deux chaque mois : trois artistes confirmés jusqu'à Noël :

Jusqu'au 23 octobre : Frank JONS - huiles.

3 au 22 novembre : Nicole BADARINI nous fera découvrir ses huiles figuratives aux couleurs très lumineuses : de très beaux portraits, natures mortes.

23 novembre au 6 décembre : Francine ARPAGIAN, une parisienne qui expose pour la 3ème fois ses huiles.

7 au 20 décembre : Roberte FRECHE qui revient avec ses aquarelles : paysages, fleurs très classiques.

Un mardi par mois à 14 h : Conférences-Café (parce que vous aurez un petit café en arrivant) faites par Florence VAN HAECKE (conférencière de l'école du Louvre) :

17 novembre : Prague

8 décembre : Bonnington et son temps

19 janvier : la Femme dans la Bible

16 février : Introduction à la sculpture.

Venez-nous voir pour tout renseignement au Centre Culturel de Parly 2.

Permanences :
Lundi au vendredi :
10 h à 12 h. & 14 h à 18 h.

Résidence Auteuil-Trocadéro
Le Chesnay

☎ / Fax
01 39 54 43 47
Email:
Club.Ars@Wanadoo.fr

Jacques CAULIER
Françoise LERIDON

CPH IMMOBILIER

VENDRE, ACHETER, LOUER, faire GERER votre bien

ACHAT
VENTE
LOCATION
GESTION

Vous avez envie de nous rencontrer, venez-nous rendre visite ou contactez-nous :

AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"
2, avenue Charles de GAULLE
78150 Le Chesnay
Tél : 01 39 54 43 46 - Fax 01 39 55 54 94

AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"
Centre Commercial Parly 2
78150 Le Chesnay
Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94

CPH Immobilier a vu naître les résidences de Parly 2, les a vu grandir, et tout au long de leur histoire depuis 30 ans, a été présent, avec ses deux équipes commerciales : l'une à l'agence du "Siège", l'autre à l'agence du "Centre Commercial" de Parly 2.

Deux équipes de 9 négociatrices constamment à votre écoute, constamment informées des nouvelles lois et réglementations en vigueur, toujours disponibles pour vous permettre de trouver l'appartement que vous désirez ou vendre votre bien dans les meilleurs délais.

CPH Immobilier c'est aussi, sur place pour les investisseurs, un service Gestion-Locative et un service location tous deux performants et qui vous déchargent de tous soucis.

CPH Immobilier est incontournable à Parly 2 quelque soit votre souhait, nous le concrétiserons.

3615 : CPH IMMO
www.parly2.com/parly2/vivre/immo.html
Email: cph@calva.net

La Lettre de Parly 2

Editée par l'Association PARLY.COM :
Local Postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex

Président : M. Pradaud, *Directeur de la publication.*

Vice-Président délégué : J.F. Peumery, *Directeur de la rédaction.*

Ont également participé à la réalisation de ce numéro : J. Caulier, J. Leclerc, P. Laffargue, F. Leridon, P. Gibon, E. Marchand, L. Menz, R. Marcille, C. Pitrou, L. Sauvée, M. Texier.

Photos : N. Broquin, C. Daumerie, M. Lecluse, M. Texier, Club Ars, Centre Commercial Parly 2, C.P.H. Immobilier, Paris MATCH.

Dessin humoristique : D. Lizambard

GLOBAL GRAPH - 01 60 12 60 95 : *Création, maquette, réalisation, impression, mise sous film de La Lettre.*

Publicité BANQUE VERNES : BANQUE VERNES

Publicité C.G.P.G : C.G.P.G

Publicité COFRETH : COFRETH

Publicité CPH : CPH